Colère des personnels de la BNF - motion de l’assemblée générale du 28 mai 2026

vendredi 29 mai 2026, par Lucas

Aujourd’hui, nous, personnels de la BnF réunis en assemblée générale, tenons à exprimer notre colère face à la dégradation continue de nos conditions de travail et à la politique que la direction mène à notre égard :
– alors que les suppressions de postes (41 en 2024 et 2025) ont conduit à un sous-effectif chronique, nos missions sont de plus en plus difficiles à accomplir, la charge de travail explose, et notre santé en pâtit ;
– alors que les problèmes récurrents d’entretien des équipements et les risques liés à des infrastructures vieillissantes remettent en cause notre sécurité et celle des lecteurs/lectrices ;
– alors que l’inflation grignote notre pouvoir d’achat et que nous voyons nos rémunérations s’effriter ;
– alors que des projets majeurs (Amiens, Noemi, etc.) sont toujours plus nombreux sans moyens suffisants et mettent sous tension les collectifs de travail ;
– alors que la précarité, malgré les avancées obtenues en 2025, est toujours présente dans notre établissement.
Le dispositif proposé par la direction pour la fermeture annuelle pour 2026 est la goutte d’eau qui fait déborder le vase. Après avoir rogné nos emplois, nos salaires et notre bien-être au travail, vous osez nous demander de sacrifier ce qui nous reste : nos congés, nos jours de repos, nos moments de récupération, notre équilibre personnel.
S’ajoute à cela la suppression du dispositif de prélèvement des jours de grève sur salaire (deux jours par mois maximum lissés sur l’année), conquis social BnF - vieux de plus 25 ans ! - dont vous faites table rase. Etrangler financièrement les personnels ne réglera pas les problèmes de la BnF.
Nous refusons cette logique de mépris. Nous exigeons :
– le retrait pur et simple de toute obligation de poser des congés pour les fermetures imposées ;
– le maintien du dispositif de prélèvement des jours de grève sur salaire à deux jours par mois maximum ;
– l’arrêt des suppressions de postes et la création des emplois pérennes nécessaires pour garantir un service public de qualité ;
– des moyens humains et matériels à la hauteur de nos missions ;
– la garantie de la sécurité et de bonnes conditions de travail sur tous les sites ;
– une revalorisation immédiate des salaires, notamment le versement de la prime d’ancienneté pour les titulaires et la revalorisation des grilles salariales des contratuel.le.s.